

**Dimanche
10
Mars
2024**

**-Brocante -
-Vide-Greniers
-Artisanat-
Sur l'esplanade du lac
Aix-les-Bains**

Accueil des brocanteurs 6H—8H fin de l'exposition à 17H

Bulletin d'inscription

Nom: Prénom

Adresse:

Tel: Email:

Brocante Vide- Grenier Artisanat

Professionnel N° Siret.....

Date :..... Signature:.....

Je commandeM linéaire à 5€ le Mètre avec véhicule (3 M minimum)

Ce bulletin est à renvoyer complété avec un chèque à l'ordre de l'association Troubadour Circus, et d'une photocopie de votre pièce d'identité (recto/verso ou registre du commerce pour les pro à :

l'Association Troubadour Circus maison des association 25 Bd des anglais 73100 Aix-les-Bains .

Date limite des préinscriptions par courrier (règlement inclus) : 23 Février 2024

Toutes inscription ne sera effective qu'à réception complète de toutes les information et du paiement.

Pas de confirmation par téléphone.

Tél: 06.37.750.611 troubadourcircus@yahoo.fr / festifeteanimation.fr

Règlement:

**Brocante, vide-grenier et artisanat
du dimanche 10 MARS 2024**

Article 1 : l'association Troubadour Circus de la ville d'Aix-les-Bains, organise une brocante vide-grenier sur l'esplanade du lac d'Aix-les-Bains le dimanche 10 MARS 2024, ouvert à tous dans la limites des places disponibles.

Article 2 : cette brocante est ouverte aux particuliers, ainsi qu'aux professionnels. Sont interdits et retirés des stands par les commissaires lors de leurs visites régulières : les produits alimentaires, boissons et les armes quelle que soit leur nature. En aucun cas, les forains, les commerçants et vendeurs de nourriture et boissons à emporter de tout ordre ne seront acceptés. Il est interdit d'exposer en dehors de l'enceinte de la brocante.

Article 3 : les réservations sont enregistrées dans l'ordre de réception des bulletins accompagnées de leur règlement financier et pièce d'identité. En raison des frais engagés les annulations quel qu'en soit le motif ne donne lieu à aucun remboursement. Passé le délais d'inscription, seules les places restantes seront attribuées au tarif de 5 € le mètre.

Article 4 : les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire à leurs risques et périls, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

Article 5 : par leur adhésion les exposants déclarent renoncer à tout recours contre les associations organisatrice.

Article 6 : l'exposant s'engage à respecter le cadre qui lui est attribué. Aucun matériel ne sera prêté.

Article 7 : les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, ainsi que d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation, sans indemnité d'aucune sorte. Aucun désistement ne sera remboursé.

Espace animations pour enfants et restauration rapide sur place.

Pour toute autre renseignement contacter l'association.

troubadourcircus@yahoo.fr / festifeteanimation.fr / tel 06.37.750.611